

Une grande partie des terres boisées de l'intérieur de l'île sont occupées en vertu d'un bail ou d'un permis ou appartiennent à des papeteries; une bande de trois milles sur presque toute la longueur du littoral est conservée comme terre inoccupée de la Couronne afin de fournir du bois de chauffage, de construction, de clôturage, etc. à la population locale. Dans cette bande côtière chaque ménage a le droit d'y couper 2,000 pi. cu. de bois par année pour son propre usage. La coupe y échappe d'habitude à tout contrôle ou toute restriction, mais le contrôle de la coupe par les soins des forestiers est en train de s'établir dans certaines «régions d'aménagement».

La coupe dans les terres inoccupées de la Couronne se fait en vertu de permis depuis 1952; dans le cas de quantités allant jusqu'à 120 cordes par personne, les permis sont délivrés par les forestiers de l'endroit; mais dans le cas de quantités plus considérables, les permis doivent être approuvés par le gouvernement. L'attribution du permis est presque toujours précédée d'une annonce de vente de bois sur pied par soumission; il s'agit habituellement de bois suranné ou endommagé par le feu, les insectes ou les tempêtes.

Les terres inoccupées de la Couronne sont divisées en 21 districts d'inspection d'une moyenne de 281 milles carrés. L'île est en outre subdivisée en trois régions forestières, chacune confiée à un surveillant ayant sous ses ordres des inspecteurs et relevant du forestier en chef. Le gouvernement maintient 27 postes bien équipés et 21 tours d'observation munis du radiotéléphone pour lutter contre les incendies de forêt. Les deux fabricants de papier, la *Newfoundland Forest Protection Association* et les chemins de fer Nationaux en maintiennent plusieurs autres dont les services sont des plus efficaces. Deux avions munis de réservoirs d'arrosage, stationnés à Gander durant toute la saison des incendies, survolent les forêts et transportent du matériel et des équipes en cas de besoin. Des hélicoptères sont aussi utilisés à l'occasion. En 1960, le gouvernement a étendu pour la première fois au Labrador son service de protection contre les incendies de forêt. Quatre postes ont été établis et deux avions et un hélicoptère y sont stationnés durant la saison des incendies. Le personnel forestier permanent se chiffre par 75, auxquels s'ajoutent 100 hommes durant la saison des incendies. Les deux entreprises de papier ont leur propre service de protection contre les incendies.

Terrac-Neuve confie ses recherches forestières au ministère de Forêts. Il ne se fait aucun repeuplement dans la province.

Île-du-Prince-Édouard.—La Division des forêts de l'Île-du-Prince-Édouard, constituée en 1951 par le ministère de l'Industrie et des Ressources naturelles, fait partie du ministère de l'Agriculture depuis 1955.

Presque toutes les forêts de cette province appartiennent à des particuliers. La Division des forêts s'occupe donc principalement du reboisement, de l'aménagement de boisés et de la protection contre l'incendie. Elle a établi, de concert avec le gouvernement fédéral, une petite pépinière afin de répondre aux besoins de l'île et un grand nombre de personnes profitent des plants qu'elle offre à un prix raisonnable pour fins de reboisement des terres en friche. Le gouvernement fédéral contribue à la moitié des frais de reboisement des terres impropres à l'agriculture.

Si l'on tient compte de son étendue, l'Île-du-Prince-Édouard exporte une grande quantité de bois à pâte. Ces exportations, ajoutées au bois de chauffage et au bois d'œuvre abattus chaque année, ont amené la Division des forêts à instaurer un programme destiné à enseigner aux propriétaires la gestion de leur boisé et les soins appropriés.

La protection contre l'incendie n'est pas un très grand problème. Les terres boisées sont parsemées dans l'île et, étant donné qu'un réseau de routes permet de les atteindre toutes, on peut facilement et rapidement apporter sur les lieux le matériel de lutte contre les incendies.

La recherche se restreint surtout aux questions de reboisement qui sont étudiées à la pépinière provinciale.